Le prix Nobel de la paix 2026 décerné à Navi Pillay

Partage international n° 459 – Novembre 2026

Navi Pillay, sud-africaine âgée de 85 ans, ancienne haut-commissaire des Nations unies aux droits de l'homme et juge à la Cour internationale de justice, a reçu le prix Nobel de la paix 2026.

Le comité Nobel a reconnu *« ses efforts visant à promouvoir la paix et le droit international »*, ouvrant la voie à un *« cadre juridique mondial plus complet. »*

N. Pillay s'est attachée à défendre les militants anti-apartheid en Afrique du Sud et à examiner les allégations de violation des droits de l'homme au Rwanda, au Myanmar et à Gaza.

Le président du comité norvégien du prix Nobel, Jørgen Watne Frydnes, a déclaré que son travail a *« contribué grandement à garantir que les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et les génocides soient poursuivis en justice. A une époque de défis existentiels, […] le droit international n'est plus seulement un complément à la paix et à la sécurité, c'est une nécessité absolue. »*

De 2021 à 2025, N. Pillay a présidé la commission d'enquête internationale indépendante des Nations unies sur les territoires palestiniens occupés, créée par le Conseil des droits de l'homme des Nations unies pour enquêter sur les potentielles violations du droit international. La commission a conclu qu'Israël avait commis des actes génocidaires à Gaza. Elle a aussi enquêté et confirmé les crimes de guerre commis par le Hamas et d'autres groupes armés palestiniens le 7 octobre 2023.

Quelques heures après la remise du prix, les États-Unis ont annoncé des sanctions contre la Cour pénale internationale (CPI), où N. Pillay siégeait en tant que juge.

La CPI a qualifié cette annonce d'*« attaque contre l'État de droit. »* Le président de la CPI, Tomoko Akane, a déclaré que les dirigeants mondiaux devaient maintenant choisir entre *« un monde où la force prime sur le droit, ou un futur fondé sur la primauté du droit. Face à de telles attaques, nous ne pouvons rester indifférents. Nous devons tous, y compris les États parties, assumer un devoir légal et moral à agir en défense de l'ordre international. »*

Sources : www.bbc.com ; nzherald.co.nz ; thehill.com ;
Thématiques :
Rubrique :